



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 29 Septembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 08

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANNAUD

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, ISABELLE BERSOUX

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.56636272 du 19/09/2026 à 15h entre ENT. LAFARGE-AURENCE 1 et SAINT-JUNIEN A.S 2 (Poule E)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade du PUY LAS RODAS 1 à LIMOGES et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, la rencontre se jouera **le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56636224 du 19/09/2026 à 15h entre ENT.OFC/FOOTSUD/ESLCL et FEYTIAT C.S 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade JEAN CHASSAGNE à LA CROISILLE S/BRIANCE et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, **la rencontre se jouera le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56636225 du 19/09/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S 1 et SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 (Poule B)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL d'EYMOUTIERS et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, **la rencontre se jouera le 17/10/2026, à 15h, au stade MUNICIPAL d'EYMOUTIERS (Promenade des sports).**

- **Match N.78847950 du 19/09/2026 à 15h entre LIMOGES BASTIDE US et GJEFPN (Poule D)**

Le club LIMOGES BASTIDE US n'ayant pas fourni la feuille de match dans les délais impartis et réception de feuille de match non dématérialisée, sera débité d'un montant de 25€ ainsi que 20€ (selon relevé de droit financier).

- **Match N.56630409 du 12/09/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE et BEAUBREUIL E.S (Poule C)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, la rencontre **se jouera le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56630418 du 03/10/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN A.S 1 et VERNEUIL S/VIENNE S.C 1 (Poule C)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 15h au stade du CHALET 2 à SAINT-JUNIEN, la rencontre se jouera **le même jour, à 13h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56630414 du 26/09/2026 à 15h30 entre BEAUBREUIL E.S et GJ FCCO/FEUILL/SCS (Poule C)**

Suite au mail du club **GJ FCCO/FEUILL/SCS** déclarant forfait pour ce match,
La commission enregistre le résultat suivant :

BEAUBREUIL E.S : 3 points 3 buts. – GJ FCCO/FEUILL/SCS : -1 point 0 but.

Le club **GJ FCCO/FEUILL/SCS** sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

- **Match N.56630413 du 26/09/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN A.S 1 et GJ US DE LA GORRE (Poule C)**

Suite au mail du club **GJ US DE LA GORRE** déclarant forfait pour ce match,

La commission enregistre le résultat suivant :

SAINT-JUNIEN A.S 1 : 3 points 3 buts. – GJ US DE LA GORRE : -1 point 0 but.

Le club **GJ US DE LA GORRE** sera débité d'un montant de 75 € au titre de son second forfait (selon relevé des droits financiers).

- **Match N.56636279 du 03/10/2026 à 13h entre SAINT-JUNIEN A.S 2 et LIMOGES ASPTT 1 (Poule E)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 13h au stade du CHALET 2 à SAINT-JUNIEN, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de BUXEROLLES à LIMOGES.**

- **Match N.56636246 du 03/10/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S 1 et GJEFPN (Poule D)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 15h, **la rencontre se jouera le même jour, à la même heure, au stade ROGER COUDERC 2 à FEYTIAT.**

- **Match N.56636231 du 03/10/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S 2 et SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 (Poule B)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 15h, **la rencontre se jouera le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORE 2 (annexe 1) à FEYTIAT.**

Catégorie U15

- **Match N.79238605 du 19/09/2026 à 17h entre BEAUBREUIL E.S. et AURENCE-ROUSSILLON F.2 (Poule F)**

Le club de BEAUBREUIL E.S. n'ayant pas fourni la feuille de match dans les délais impartis et réception de feuille de match non dématérialisée, sera débité d'un montant de 25€ ainsi que 20€ (selon relevé de droit financier).

- **Match N.79512705 du 03/10/2026 à 13h entre FEYTIAT C.S 2 et ENT. LE PALAIS/BEAUNE 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 13h, **la rencontre se jouera le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORE 1 (terrain d'honneur) à FEYTIAT.**

- **Match N.56636357 du 03/10/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S 1 et LIMOGES ALOUETTE (Poule C)**

Prévu initialement le 03/10/2026 à 15h, **la rencontre se jouera le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORE 1 (terrain d'honneur) à FEYTIAT.**

PROCHAINE REUNION

- **Mardi 06 Octobre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.
La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs
En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire pour la deuxième phase du championnat peuvent effectuer leur demande au plus tard le 30 septembre 2026.
Ces engagements supplémentaires seront exclusivement intégrés au championnat D2.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président